



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/2026

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS
DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE PAYS DE FRANCE

Le deux avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien	X	
LONGA Xavier	X		ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIEUX Nola	X		MARCHE Julien	X	
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie	X	
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude		X
TAUZY Lydia		X	STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David	X				
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien		X			
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procurat ion(s) : Lydia TAUZY pouvoir à François DESHAYES, Fabien DELMOTTE pouvoir à David DESCHAMPS, Claude LEBRET pouvoir à Patrick BROUTIN.

Secrétaire de séance : Xavier LONGA.

Absent sans procurat ion :

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurat ions	Nombre de Votants	Date de Convocat ion
27	24	3	27	27/03/2026



Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Avec eux, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte constitue le projet du parc naturel régional.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Le Syndicat mixte a pour objet de procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la Charte.

Il est administré par un comité syndical composé de délégués de la Région Hauts-de-France, de la Région Ile-de-France, du Département de l'Oise, du Département du Val d'Oise et des 70 communes adhérentes au Parc naturel régional.

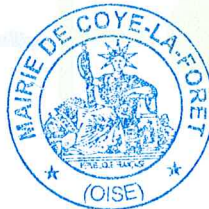
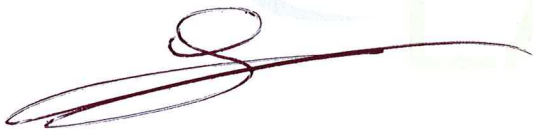
Chaque commune est représentée par un élu municipal, désigné par le Conseil municipal. Un suppléant est également désigné afin de remplacer le titulaire en cas d'empêchement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 4 CONTRE (Claude LEBRET, Noor STOKWIELDER, Patrick BROUTIN, Estelle DARONDEAU), DÉSIGNE :

- **Gérard LAFITTE, délégué titulaire**
- **Angéline MOULA, déléguée suppléante**

Coye la Forêt, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Xavier LONGA



Le Maire,
François DESHAYES

